

Conditions supplémentaires Adobe Stock

Dernière mise à jour : 5 décembre 2022. Remplace toutes les versions antérieures.

Les présentes Conditions supplémentaires régissent votre utilisation des Services Adobe Stock et des Catalogues de ressources (tels que définis ci-dessous) et font partie intégrante des Conditions générales d'utilisation d'Adobe (les « **Conditions générales** ») publiées à l'adresse www.adobe.com/fr/legal/terms.html (les Conditions supplémentaires et les Conditions générales sont collectivement dénommées les « **Conditions** »). Tous les droits et licences qui vous sont accordés en vertu des présentes Conditions supplémentaires Adobe Stock sont sous réserve du respect des Conditions. Les termes commençant par une majuscule et non définis ont la signification donnée dans les définitions des Conditions générales.

1. Définitions

- 1.1. « **Œuvre(s) audio** » désigne les pistes audio (y compris tous les enregistrements sonores, les compositions musicales et tous les autres enregistrements contenant des sons ou une série de sons qui y sont incorporés) référencées comme ressources Adobe Stock sur un site Web, sauf qu'une « Œuvre audio » n'inclut aucun élément audio qui peut être présent dans une Œuvre.
- 1.2. « **Œuvre(s) éditoriale(s)** » désigne les Catalogues de ressources conçus pour un « usage éditorial uniquement » sur les Sites Web.
- 1.3. « **Projet audio** » désigne un projet spécifique que vous créez qui associe une Œuvre audio avec des images, une vidéo, une narration ou d'autres documents, selon ce qui est autorisé dans les Conditions.
- 1.4. « **Catalogue(s) de ressources** » désigne une ou plusieurs Œuvres audio et/ou une ou plusieurs Œuvres.
- 1.5. « **Site(s) Web** » désigne les Services Adobe Stock disponibles sur www.stock.adobe.com (ou l'URL de remplacement), ou d'autres sites Web ou applications Adobe qui rendent les Catalogues de ressources disponibles pour licence.
- 1.6. « **Œuvre(s)** » désigne les Images Pro (telles que définies ci-dessous), ainsi que les photographies, les illustrations, les images, les vecteurs, les vidéos, les fichiers en 3D, les fichiers modèles et autres œuvres visuelles ou graphiques désignées comme ressources Adobe Stock sur un Site Web, et par souci de clarté, ne désigne pas une Œuvre audio.

2. **Propriété.** Sauf autorisation expresse dans les Conditions, nos concédants et nous-mêmes conservons l'ensemble des droits, titres et intérêts en lien avec les Catalogues de ressources. Aucun titre ou intérêt de propriété relatif aux Catalogues de ressources ne vous est cédé en vertu des Conditions.

3. Conditions de licence et restrictions spécifiques applicables aux Œuvres

3.1. **Licence standard et restrictions spécifiques applicables aux Œuvres.** La licence décrite dans le présent article 3.1 est appelée « **Licence standard** ».

(A) **Licence standard applicable aux Œuvres.** La Licence standard vous donne le droit non exclusif, permanent, mondial, non transférable et incessible (sauf mention contraire à l'article 6 (Droits supplémentaires)) d'utiliser, de reproduire, d'archiver, de modifier et d'afficher des Œuvres sur tout média à des fins (1) de publicité, de marketing, de promotion et de décoration ; et (2) d'utilisation personnelle et non commerciale ; ce jusqu'à 500 000 fois, comme stipulé plus en détail à l'alinéa 3.1(B) (« **Restrictions spécifiques à la Licence standard** »).

(B) Restrictions spécifiques à la Licence standard applicables aux Œuvres. Outre les restrictions stipulées à l'article 7 (Restrictions), les restrictions suivantes s'appliquent à toute Œuvre régie par une Licence standard :

(1) vous ne pouvez pas, dans l'ensemble, (a) faire reproduire ou permettre la reproduction d'une Œuvre sur plus de 500 000 supports imprimés (copies incluses) au total ; ou (b) intégrer une Œuvre dans une production en direct, enregistrée ou numérique dont l'audience attendue dépasse les 500 000 personnes, sauf que la restriction sur la taille de l'audience ne s'applique pas aux Œuvres affichées uniquement sur des sites Web, des sites de médias sociaux ou dans des applications mobiles ;

(2) vous ne pouvez pas intégrer une Œuvre dans une marchandise destinée à la vente ou à la distribution, y compris des produits « à la demande », à moins que (a) l'Œuvre ait été modifiée au point que la nouvelle œuvre, intégrée dans la marchandise, diffère substantiellement de l'Œuvre originale et puisse être qualifiée d'Œuvre originale ; ou (b) la valeur initiale de la marchandise ne réside pas dans l'Œuvre elle-même ;

(3) vous ne pouvez utiliser, inclure ou intégrer une Œuvre dans aucun fichier modèle électronique ni aucune application de fichier modèle de conception (par exemple, un fichier modèle de conception Web ou de présentation, ou un fichier modèle de carte de vœux électronique ou de carte de visite) ; et

(4) vous ne pouvez pas utiliser, reproduire, distribuer ou afficher une Œuvre dans le cadre d'un communiqué de presse offrant à la presse un accès au fichier image.

3.2. Licence améliorée et restrictions spécifiques applicables aux Œuvres. La licence décrite dans le présent article 3.2 est appelée « **Licence améliorée** ».

(A) Licence améliorée applicable aux Œuvres. La Licence améliorée d'une Œuvre vous confère les mêmes droits que la Licence standard, sans limitation du nombre de reproductions ou de la taille de l'audience énoncés à l'alinéa (1) de l'article 3.1(B) (Restrictions spécifiques à la Licence standard applicables aux Œuvres).

(B) Restrictions spécifiques à la Licence améliorée applicables aux Œuvres. Les restrictions énoncées aux alinéas 3.1(B)(2) à 3.1(B)(4) (Restrictions spécifiques à la Licence standard applicables aux Œuvres) et 7 (Restrictions) s'appliquent à toute Œuvre sous Licence améliorée.

3.3. Licence étendue et restrictions spécifiques applicables aux Œuvres. La licence décrite dans le présent article 3.3 est appelée « **Licence étendue** ».

(A) Licence étendue applicable aux Œuvres. La Licence étendue vous confère les mêmes droits que la Licence améliorée, en plus du droit d'utiliser, de reproduire, de distribuer et d'afficher l'Œuvre :

(1) à des fins d'intégration dans des marchandises et des fichiers modèles destinés à la vente ou à la distribution, sans limitation du nombre de reproductions ou de la taille de l'audience, sous réserve que les destinataires puissent utiliser ou accéder aux Œuvres qu'intégrées aux marchandises ou fichiers modèles ; et

(2) dans le cadre d'un communiqué de presse, qui comprend la distribution du fichier image seul à la presse, dans la mesure où l'Œuvre est publiée uniquement dans le cadre dudit communiqué de presse, et n'est utilisée ou diffusée d'aucune autre manière.

Plus précisément et sans limitation, vous pouvez utiliser l'Œuvre en relation avec (a) des fichiers modèles électroniques et des applications de fichier modèle de conception ; (b) des marchandises telles que des tasses, des t-shirts, des affiches et des cartes de vœux ; et (c) des services « d'impression à la demande ».

(B) Restrictions spécifiques à la Licence étendue applicables aux Œuvres. Les restrictions stipulées à l'article 7 (Restrictions) s'appliquent à toute Œuvre régie par une Licence étendue.

4. **Conditions de licence et restrictions spécifiques applicables aux Œuvres audio.** En cas de conflit entre le présent article 4 et tout autre article des Conditions, le présent article 4 ne s'applique qu'aux Œuvres audio.

4.1. **Licence audio standard et restrictions spécifiques.** La licence décrite dans le présent article 4.1 est appelée « **Licence audio standard** ».

(A) **Licence audio standard.** La Licence audio standard vous donne le droit non exclusif, permanent, mondial, non transférable (sauf mention contraire à l'article 6 (Droits supplémentaires)) et incessible (sauf mention contraire à l'alinéa 4.1(A)(3) ci-dessous) :

(1) de synchroniser et d'associer autrement l'Œuvre audio à une vidéo et d'autres supports, pour créer un nombre illimité de Projets audio ;

(2) d'adapter, d'éditer et de modifier l'Œuvre audio dans les Projets audio (y compris convertir le format de fichier, transposer, compresser le temps, couper et rogner) ;

(3) de reproduire, copier, transmettre, diffuser, afficher, exécuter publiquement et distribuer autrement l'Œuvre audio telle qu'elle est intégrée dans un Projet audio (sauf mention contraire à l'alinéa 4.2(A) (Licence audio étendue)) ; et

(4) sous réserve de toutes les restrictions applicables, d'utiliser les Projets audio à toutes fins, y compris la publicité, le marketing, la promotion et les fins commerciales.

(B) **Restrictions spécifiques à la Licence audio standard.** En plus des restrictions des articles 4.3 (Restrictions applicables aux Œuvres audio) et 7.1 (Restrictions générales), vous ne pouvez pas utiliser une Œuvre audio dans un Projet audio tel que l'indique l'article 4.2(A)(1)-(7) (Licence audio étendue) sans obtenir au préalable une Licence audio étendue.

4.2. **Licence audio étendue et restrictions applicables.** La licence décrite dans le présent article 4.2 est appelée « **Licence audio étendue** ».

(A) **Licence audio étendue.** La Licence audio étendue vous confère les mêmes droits que la Licence **audio** standard, en plus du droit d'utiliser, de reproduire, de copier, de transmettre, de distribuer, d'afficher, d'exécuter publiquement l'Œuvre ou de distribuer les Projets audio :

(1) à la radio ;

(2) à la télévision ;

(3) dans des services de streaming vidéo payants ;

(4) dans des services de vidéo à la demande payants ;

(5) lors de sorties en salle ;

(6) dans des applications (y compris les applications mobiles et les jeux vidéo) ; et

(7) dans des points de vente physiques (tels que les centres commerciaux, les systèmes de points de vente, les affichages en magasin et les vidéos des salles d'exposition).

(B) **Restrictions spécifiques à la Licence audio étendue.** Les restrictions mentionnées aux articles 4.3 (Restrictions applicables aux Œuvres audio) et 7.1 (Restrictions générales) s'appliquent à toute Œuvre audio sous une Licence audio étendue.

4.3. Restrictions applicables aux Œuvres audio. Outre les restrictions stipulées à l'article 7.1 (Restrictions générales) et les restrictions spécifiques à un type de licence, vous ne devez pas :

(A) utiliser une Œuvre audio d'une manière qui modifie ses caractéristiques fondamentales, notamment pour créer des remixes ou des arrangements ; apporter toute autre modification dans le but de créer une nouvelle musique ; ou modifier autrement l'Œuvre audio, sauf dans les cas expressément prévus à l'alinéa (1) de l'article 4.1(A) (Licence audio standard) ;

(B) utiliser une Œuvre audio comme chanson thème dans un Project audio indiqué aux alinéas 4.2(A)(1)-(7) (Licence audio étendue) ;

(C) intégrer une Œuvre audio dans un modèle électronique ou application de modèle de conception (par ex., un modèle de conception Web ou de présentation, ou des modèles de cartes de vœux ou de cartes de visite électroniques) ;

(D) proposer une Œuvre audio sur une base autonome ou en tant qu'expérience d'écoute uniquement, comme une piste sur un album ; ou

(E) télécharger ou rendre disponible une Œuvre audio combinée uniquement avec une image fixe ou une vidéo unique sur une plateforme de streaming (par exemple, créer une liste de lecture en utilisant une Œuvre audio en association avec un élément visuel, où l'élément visuel ajoute peu ou pas de valeur).

5. Licence gratuite applicable aux Catalogues de ressources. La licence décrite dans le présent article 5 est appelée « **Licence gratuite** ».

5.1. Une Licence gratuite d'un Catalogue de ressources est soit une Œuvre en filigrane soit une Œuvre audio qui est un fichier AAC compressé avec une extension de fichier .m4a, sauf indication contraire sur le site Web.

5.2. Pendant 90 jours à compter de la date du téléchargement d'un Catalogue de ressources, vous pouvez utiliser, reproduire, modifier, adapter ou afficher des versions « comp » (c.-à-d. composites) ou des préversions de Catalogues de ressources uniquement à des fins de vérification du rendu final desdits Catalogues de ressources ou d'un Projet audio. En d'autres termes, avec une Licence gratuite vous n'avez pas le droit d'utiliser un Catalogue de ressources dans une production finale ou un Projet audio, ou de rendre public un Catalogue de ressources de quelque manière que ce soit.

5.3. Nous ne pouvons pas garantir la disponibilité sous licence ultérieure des Catalogues de ressources que vous téléchargez sous Licence gratuite. Toute utilisation d'un Catalogue de ressource sous une Licence gratuite est « EN L'ÉTAT », sans déclaration, garantie ou indemnité d'aucune sorte.

6. Droits supplémentaires. Sous réserve des Conditions et des restrictions applicables, vous pouvez disposer des droits supplémentaires suivants :

(A) **Utilisation pour le compte d'un employeur.** Vous pouvez concéder sous licence un Catalogue de ressources au profit de votre employeur (« **Ressources de l'employeur** »), auquel cas vous :

(1) déclarez et garantisiez que vous avez le pouvoir de lier votre employeur aux présentes Conditions ;

(2) êtes seul responsable de l'utilisation des Ressources par l'employeur ; et

(3) devez obtenir des licences supplémentaires pour les Ressources de l'employeur que vous avez l'intention d'utiliser pour vous-même.

(B) **Utilisation par les clients.** Vous pouvez concéder sous licence et utiliser un Catalogue de ressources en combinaison avec d'autres contenus ou matériels dans le cadre d'un projet au profit d'un client (« **Projet Client** »), à condition que vous achetiez de nouvelles licences pour toute utilisation supplémentaire de ce Catalogue de ressources pour votre propre compte ou au profit de tout autre client. Dans le cadre d'un Projet Client, vous pouvez autoriser votre client à utiliser le Catalogue de ressources en vertu d'un accord écrit

exécutoire non moins restrictif que le présent Contrat. Nonobstant ce qui précède, vous ne devez pas (A) revendre les licences des Catalogues de ressources ou (B) utiliser une Image Pro dans un Projet Client.

(C) **Utilisation par des employés et sous-traitants.** Vous pouvez partager des Catalogues de ressources avec des employés ou des sous-traitants, à condition que :

- (1) lesdits employés et sous-traitants conviennent dans un contrat écrit exécutoire de respecter les restrictions des Conditions ;
- (2) lesdits employés et sous-traitants utilisent uniquement le Catalogue de ressources en votre nom ; et
- (3) vous soyez seul responsable de l'utilisation du Catalogue de ressources par votre employé ou sous-traitant.

(D) **Utilisation sur les médias sociaux.** Vous pouvez utiliser un Catalogue de ressources sur des plateformes de médias sociaux ou des sites Web tiers conformément au contrat d'utilisation tiers applicable, à condition que cela n'outrepasse pas la portée de la licence qui vous est accordée au titre des présentes.

7. Restrictions.

7.1. **Restrictions générales.** Vous ne pouvez pas :

(A) utiliser un Catalogue de ressources d'une quelconque manière permettant à un tiers d'utiliser, de télécharger, d'extraire ou d'accéder audit Catalogue de ressources (1) sous forme de fichier autonome ; ou (2) d'une manière qui dépasse la portée de la licence pour le Catalogue de ressources ;

(B) utiliser le Catalogue de ressources avec des supports qui enfreignent les droits de tiers ou agir de quelque manière que ce soit relativement au Catalogue de ressources qui enfreigne les droits de propriété intellectuelle ou autres droits appartenant à une quelconque personne morale ou physique, tels que les droits moraux du créateur du Catalogue de ressources ou les droits de toute personne ou les droits que détient toute personne sur un bien quelconque dont elle a la propriété et qui apparaît dans le Catalogue de ressources ou y sont associés ;

(C) enregistrer, ou demander l'enregistrement, d'une marque de commerce, d'une marque de conception, d'une marque de service, d'une marque sonore ou d'un nom commercial qui utilise un Catalogue de ressources (en tout ou en partie) ; ou réclamer un droit de propriété pour tenter d'empêcher un tiers d'utiliser le Catalogue de ressources ;

(D) utiliser un Catalogue de ressources d'une manière pornographique ou diffamatoire, ou qui enfreint les lois, règles ou réglementations en vigueur ;

(E) utiliser un Catalogue de ressources d'une manière pouvant raisonnablement être considérée comme peu flatteuse, immorale, offensante, obscène ou contestable compte tenu de la nature dudit Catalogue de ressources, notamment, dans une annonce publicitaire pour le tabac, dans des établissements de divertissement pour adultes ou autres lieux ou services similaires, dans une campagne de soutien pour des partis politiques ou autres mouvements idéologiques, dans des supports traitant de handicap mental ou physique ;

(F) utiliser le Catalogue de ressources de façon contraire à toute restriction supplémentaire affichée sur le Site Web dans le volet de description desdits Catalogues de ressources ;

(G) supprimer, masquer ou modifier toute mention de propriété associée aux Catalogues de ressources, ou faire une fausse déclaration expresse ou implicite selon laquelle vous ou un autre tiers êtes le créateur ou le propriétaire des Droits de propriété intellectuelle sur tout Catalogue de ressources ;

(H) utiliser ou permettre à des tiers d'utiliser les Services Adobe Stock (ou tout contenu, toute donnée, sortie ou autre information reçue ou dérivée des Services Stock Adobe, notamment les Catalogues de ressources) :

(1) pour, directement ou indirectement, créer, former, tester, ou améliorer d'une autre manière tout algorithme

de machine learning ou système d'intelligence artificielle, y compris, mais sans s'y limiter, les architectures, les modèles ou les pondérations, ou (2) pour des technologies conçues pour ou destinées à l'identification de personnes physiques ;

(I) accéder aux Catalogues de ressources filtrés par une recherche sécurisée sauf si vous êtes âgé de plus de 18 ans et vivez dans des pays où le contenu pour adultes est légal ; ou

(J) utiliser ou exploiter les Catalogues de ressources d'une manière autre que celle expressément prévue dans les présentes Conditions.

7.2. Restrictions applicables aux Œuvres éditoriales. Pour les Œuvres éditoriales :

(A) vous pouvez exclusivement utiliser ces Œuvres éditoriales (1) d'une manière qui préserve le contexte éditorial et le sens de l'Œuvre éditoriales ; (2) en lien avec des événements ou des sujets qui sont dignes d'être publiés ou qui présentent un intérêt général pour le public ; et (3) conformément aux éventuelles restrictions supplémentaires imposées aux concédants de licence tiers et figurant sur le site Web à la rubrique « Détails » de ces Œuvres éditoriales ;

(B) vous ne devez pas (1) utiliser lesdites Œuvres éditoriales à des fins commerciales (c.-à-d., promotionnelles, publicitaires, de marchandisage ou de cautionnement), y compris dans le cadre de l'utilisation de jetons non fongibles (NFT) ou d'une technologie similaire pour la vente de ressources numériques ; ni (2) modifier lesdites Œuvres éditoriales, hormis pour en ajuster légèrement la qualité technique ou les recadrer ou redimensionner légèrement ; et

(C) pour utiliser une Œuvre éditoriale à des fins commerciales, vous devez (1) en demander l'autorisation au propriétaire des droits d'auteur de ladite Œuvre éditoriale ; et (2) obtenir toute autorisation supplémentaire nécessaire.

8. Attribution

8.1. pour une Œuvre éditoriale ou si un Catalogue de ressources est utilisé à des fins éditoriales, les mentions de droits d'auteur doivent figurer à l'emplacement adapté selon l'utilisation applicable, en respectant le format suivant : « [Nom du Contributeur]/stock.adobe.com », ou comme stipulé sur le Site Web ;

8.2. si le Catalogue de ressources est utilisé dans une production audiovisuelle, vous devez faire des efforts raisonnables sur le plan commercial pour inclure l'attribution Adobe Stock conformément aux normes du secteur, et si possible au format suivant : (1) Pour les Œuvres : [Nom du Contributeur]/stock.adobe.com ; et (2) Pour les Œuvres audio : « [Titre] interprété par [Nom de l'artiste]/stock.adobe.com » ; et

8.3. si l'attribution n'a pas encore eu lieu et qu'un Catalogue de ressources est utilisé dans un contexte où tout autre fournisseur de contenu reçoit une attribution, vous devez également inclure une attribution substantiellement similaire pour Adobe Stock.

9. Conditions spéciales pour les Utilisateurs d'abonnement, les Utilisateurs professionnels, VIP et les Équipes

9.1. **Compte utilisateur d'abonnement.** Vous ne pouvez pas céder votre abonnement ou autoriser d'autres personnes à l'utiliser, même s'il s'agit de sociétés affiliées, de collègues, de sous-traitants ou d'employés. Cependant, vous pouvez proposer un Catalogue de ressources sous licence plusieurs fois via l'abonnement.

9.2. **Utilisateurs professionnels.** Si un Utilisateur professionnel obtient une licence pour un Catalogue de ressources, cette licence est accordée à l'Entreprise, qu'elle ait été obtenue avant ou après la date de dernière mise à jour des Conditions. L'utilisation par l'Utilisateur professionnel de tout Catalogue de ressources est régie par le contrat de l'Entreprise avec nous. Un Catalogue de ressources concédé sous licence par une Entreprise ne

peut être utilisé que par les Utilisateurs professionnels d'une seule entité juridique et ne peut pas être utilisé par des sociétés affiliées. Pour plus de clarté, la restriction ci-dessus s'applique aux Catalogues de ressources sous licence conformément aux Forfaits édition Pro (définis ci-dessous) et aux crédits Adobe Stock achetés via le programme VIP d'Adobe.

9.3. Crédits Adobe Stock dans VIP. Si vous achetez des crédits Adobe Stock via le programme Adobe VIP, (A) les achats de crédit ne sont pas remboursables ; et (B) les crédits non utilisés expirent automatiquement 12 mois après la date d'achat.

9.4. Conditions particulières pour les Forfaits édition Pro. Les conditions de l'article 9.4 s'appliquent uniquement aux Images Pro sous licence dans le cadre d'un Forfait édition Pro par un Client abonnement Équipe ou un client VIP abonnement Entreprise. En cas de conflit entre le présent article 9.4 et tout autre article des Conditions, le présent article 9.4 ne s'applique qu'aux Images Pro.

(A) Définitions.

(1) « **Forfait édition Pro** » désigne tout forfait Creative Cloud qui : (a) inclut « édition Pro » dans le nom ; (b) est disponible pour les Clients abonnement Équipe et les clients VIP abonnement Entreprise ; et (c) inclut le droit de télécharger et de concéder sous licence un nombre illimité d'Images Pro.

(2) « **Délai de grâce** » désigne les 30 jours suivant immédiatement la résiliation ou l'expiration de votre Forfait édition Pro.

(3) « **Images Pro** » désigne dans le cadre d'un Forfait édition Pro, (A) uniquement les photographies, illustrations et vecteurs désignés par Adobe comme des Œuvres « standard » que le Client peut concéder sous licence dans le cadre d'un Forfait édition Pro ; et (B) tout autre type de ressource répertoriée dans la Description du produit Stock (disponible sur <https://helpx.adobe.com/fr/legal/product-descriptions/stock.html> ou l'URL de remplacement) comme étant à votre disposition pour une licence dans le cadre d'un Forfait édition Pro. Pour plus de clarté, un type de ressource n'est pas une « Image Pro » sauf s'il est expressément mentionné dans cette définition.

(4) « **Clients abonnement Équipe** » désigne les clients Creative Cloud abonnement Équipe qui ont acheté un Forfait édition Pro pour les équipes, y compris via VIP.

(5) « **Clients VIP abonnement Entreprise** » désigne les clients Creative Cloud abonnement Entreprise qui ont acheté un Forfait édition Pro pour entreprise via VIP.

(B) Licence pour les Images Pro. Les Images Pro sont concédées sous licence aux (1) Clients abonnement Équipe dans le cadre d'une Licence améliorée ; et aux (2) Clients VIP abonnement Entreprise dans le cadre d'une Licence étendue.

(C) Limitations de la licence pour les Images Pro.

(1) La licence des Images Pro énoncée au présent article 9.4 est permanente pour les utilisations spécifiques des Images Pro que vous avez utilisées pendant la durée de votre Forfait édition Pro, y compris les extensions ou les reconstructions, ainsi que le Délai de grâce.

(2) Seuls les utilisateurs disposant d'une licence pour un Forfait édition Pro peuvent utiliser les API Adobe Stock (telles que définies dans les Conditions supplémentaires Adobe Developer) pour accéder aux Images Pro.

(3) Vous vous engagez à ne pas stocker d'Images Pro ou à ne pas abuser de l'accès au Forfait édition Pro.

(D) Effet de la résiliation ou de l'expiration du Forfait édition Pro. Vous disposerez d'un Délai de grâce pour utiliser toutes les Images Pro téléchargées et payées avant la résiliation ou l'expiration de votre Forfait édition Pro, et lesdites Images Pro utilisées dans un projet ou une autre utilisation finale avant la fin du Délai de grâce restent soumises aux Conditions. Les Images Pro téléchargées et payées, mais non utilisées avant la fin du Délai de grâce, ne sont pas considérées comme étant sous licence. Pour plus de clarté, vous ne pouvez pas télécharger

d'Images Pro pendant le Délai de grâce. Vous ne pouvez pas utiliser, à toute autre fin autorisée pendant le Délai de grâce, une Image Pro pour la première fois, ou dans un nouveau contexte (comme sur des marchandises nouvelles ou différentes), après l'expiration ou la résiliation de votre Forfait édition Pro. À titre d'exemple, si, avant une telle résiliation ou expiration, vous avez imprimé une brochure promotionnelle avec une Image Pro dessus, vous pouvez continuer à produire cette brochure à perpétuité, mais après la fin du Délai de grâce, vous ne pouvez plus utiliser la même Pro Image dans une autre brochure, un autre projet ou une autre utilisation finale.

10. Nos obligations d'indemnisation.

10.1. **Nos obligations.** Sous réserve que les Catalogues de ressources rémunérés soient utilisés conformément aux Conditions, et à l'article 10.2 (Conditions d'indemnisation), nous nous engageons à vous défendre contre toute réclamation, action ou poursuite engagée par un tiers contre une personne physique ou morale durant la période d'application des Conditions au motif que votre utilisation d'un Catalogue de ressources rémunéré enfreint directement les droits d'auteur, de marque, de publicité ou de protection de la vie privée dudit tiers (la « **Réclamation en contrefaçon** »). Nous nous engageons à vous indemniser contre tous dommages et intérêts, pertes, coûts, dépenses et responsabilités relevant directement d'une Réclamation en contrefaçon et prononcés de façon définitive à votre encontre par un tribunal compétent ou convenus par accord de règlement écrit, signé par nous. « **Catalogue de ressources rémunéré** » désigne un Catalogue de ressources (à l'exception des Œuvres éditoriales) que vous avez téléchargé et payé.

10.2. **Conditions d'indemnisation.** Nous rejetons toute responsabilité en cas de Réclamation en contrefaçon :

(A) découlant : (1) de toute modification d'un Catalogue de ressources ; (2) de toute combinaison d'un Catalogue de ressources avec d'autres documents ou informations ; (3) de toute utilisation d'un Catalogue de ressources après que nous vous avons demandé de cesser toute utilisation de celle-ci ; (4) de toute utilisation dans le cadre d'une Licence gratuite ; ou (5) du contexte dans lequel vous utilisez le Catalogue de ressources ; ou

(B) si : (1) vous ne nous avisez pas par écrit de la Réclamation en contrefaçon dès que vous en avez connaissance ou en recevez la notification, dans la mesure où cette omission nous porte préjudice ; (2) vous ne nous fournissez pas l'assistance raisonnable demandée dans le cadre de la défense ou du règlement de la Réclamation en contrefaçon ; (3) vous ne nous octroyez pas le contrôle exclusif et les pleins pouvoirs pour régler la Réclamation en contrefaçon, ou (4) vous faites des déclarations concernant la Réclamation en contrefaçon sans notre consentement écrit préalable.

10.3. **Limites de responsabilité.** Nonobstant toute disposition contraire dans les Conditions ou dans tout autre contrat conclu entre vous et nous, indépendamment du nombre de téléchargements ou de licences octroyés pour le Catalogue de ressources concerné, notre responsabilité totale en ce qui concerne tout Catalogue de ressources ne pourra en aucun cas excéder 10 000 USD par Catalogue de ressources. Nonobstant toute loi par ailleurs applicable, toute action ou procédure de règlement des différends doit être engagée dans les deux ans suivant l'acte, l'événement ou l'occurrence donnant lieu à la plainte.

10.4. **Seul et unique recours.** Ce qui précède constitue l'entière responsabilité et obligations et votre seul et unique recours pour tout Catalogue de ressources ou Réclamation en contrefaçon.

11. **Vos obligations d'indemnisation.** Sans limiter les obligations énoncées dans les Conditions générales, vous nous indemniserez, nous et nos filiales, affiliés, cadres, agents, salariés, partenaires, licenciés et concédants de licence pour tout dommage, plainte, demande ou perte, notamment des honoraires d'avocat raisonnables, découlant de ou liés aux Catalogues de ressources (à l'exception des Catalogues de ressources rémunérés dans le cadre de l'article 10 (Nos obligations d'indemnisation)) ou votre violation des Conditions.

12. **Exclusions.** Nous ne sommes pas responsables et déclinons expressément toute responsabilité pour :

(A) toute utilisation des Licences gratuites ;

(B) l'exactitude des Catalogues de ressources, y compris de toute description, catégorie, légende, métadonnée ou de tout titre ou mot-clé inclus dans les Catalogues de ressources ; et

(C) vis-à-vis des retours ou des réponses aux questions qui vous ont été fournis par Adobe ou ses représentants, que ce soit à propos des présentes Conditions, de votre utilisation actuelle ou proposée du Catalogue de ressources ou autrement, fournis à titre de courtoisie uniquement et qui ne constituent pas une mention légale.

13. **Réserve.**

13.1. Si vous avez connaissance, ou estimez raisonnablement, qu'un Catalogue de ressources pourrait faire l'objet d'une réclamation d'un tiers, vous devez rapidement en aviser Adobe par écrit. Si nous estimons raisonnablement qu'un Catalogue de ressources peut faire l'objet d'une réclamation d'un tiers, nous pouvons vous ordonner de cesser toute utilisation, reproduction, modification, affichage, exécution et distribution dudit Catalogue de ressources et de renoncer à le posséder. Vous devrez alors (1) vous conformer à ces instructions dans les meilleurs délais et (2) veiller à ce que vos clients, distributeurs, employés et employeurs, le cas échéant, cessent d'utiliser le Catalogue de ressources.

13.2. Nous nous réservons le droit (1) d'interrompre l'attribution de la licence de tout Catalogue de ressources, et (2) de refuser le téléchargement de tout Catalogue de ressources, et ce à tout moment.

14. **Effet de la résiliation.**

14.1. À compter de la fin de votre abonnement ou de la résiliation des Conditions supplémentaires :

(A) vous perdrez l'ensemble des droits que vous détenez sur les crédits inutilisés ou les ressources standard inutilisées d'un forfait d'abonnement, le cas échéant ;

(B) sauf dans les cas prévus à l'article 9.4(D) (Effet de la résiliation du Forfait édition Pro), toutes les licences permanentes accordées sur les Catalogues de ressources survivront et vous pourrez continuer à utiliser lesdits Catalogues de ressources sous licence ;

(C) vous devez télécharger tous les Catalogues de ressources acquis sous licence, car ces derniers sont susceptibles de ne pas être disponibles après la résiliation ou l'expiration ; et

(D) vous devez prendre note de tous les codes de validation de licence émis dans le cadre de la licence d'une Œuvre audio, car ces codes de validation de licence peuvent ne pas être disponibles après la résiliation ou l'expiration.

14.2. Si nous résilions vos droits d'utiliser un Catalogue de ressources en cas de violation des Conditions, vous devrez cesser toute utilisation, reproduction, modification, distribution, exécution et tout affichage dudit Catalogue de ressources et renoncer à sa possession.

15. **Mesure d'injonction.** Nonobstant ce qui précède, en cas d'accès non autorisé aux Catalogues de ressources ou d'utilisation non autorisée de ceux-ci par vous ou un tiers ou en violation des présentes Conditions, vous reconnaissez que nous avons le droit de demander une mesure d'injonction (ou une mesure juridique urgente de nature équivalente) dans toute juridiction, sans vous en aviser ou sans possibilité de réparation.